

---

# La constante progression des femmes

## Historique des droits des femmes

**A**u Québec, comme ailleurs, la Journée internationale des femmes est l'occasion de faire le bilan du progrès accompli et de se pencher sur les moyens à prendre pour que l'égalité devienne une réalité de tous les jours.

Oscillant entre des reculs ponctuels, des percées majeures et des lenteurs exaspérantes, la marche des femmes vers l'égalité est en constante progression. Ce survol historique, présenté par thèmes, en retrace les événements majeurs et souligne notamment l'apport remarquable des femmes qui ont marqué l'histoire du Québec.

### Au tout début

En 1608, au moment de sa fondation, Québec n'est qu'un comptoir marchand où les femmes d'origine européenne sont presque absentes. Mais les Blancs qui arrivent en Nouvelle-France découvrent une société amérindienne dans laquelle les femmes jouent un rôle de premier plan. Dans certains groupes, le nom des enfants et les biens se transmettent par la mère. L'Amérindien, en prenant épouse, vient vivre dans la famille de sa femme. Sur le plan politique, chez certains peuples autochtones, les femmes exercent un pouvoir réel.

Par ailleurs, en 1617, Marie Rollet, l'une des premières femmes blanches à s'établir en permanence à Québec, est une véritable pionnière. Elle travaille avec son mari, Louis Hébert, premier colon et apothicaire. Elle sera suivie de centaines d'autres femmes qui élèveront leurs enfants tout en défrichant, en cultivant et en bâtissant.

---

### Droits des femmes

**1664**

La Nouvelle-France est régie par la Coutume de Paris, son premier code civil, qui instaure le régime de la communauté de biens entre époux. La gestion des biens est confiée au mari en vertu de la puissance maritale et la femme mariée devient inapte juridiquement, sauf la femme marchande. Au décès du mari, la veuve retrouve l'exercice de ses droits juridiques sur la communauté de biens.

**1791**

L'Acte constitutionnel donne la qualité d'électeur à tous les propriétaires, à partir d'un seuil assez modeste, sans distinction de sexe. Certaines femmes propriétaires ont ainsi le droit de vote et l'exercent.

**1833**

L'abolition de l'esclavage met un terme à l'exploitation des femmes noires et amérindiennes qui, depuis 1709, servent comme domestiques non payées dans certaines familles du Québec.

**1849**

Les femmes perdent officiellement le droit de vote par le biais d'une législation du Canada-Uni. Dès 1834, les Patriotes, Louis-Joseph Papineau en tête, se comportent en hommes de leur temps et manifestent le désir de corriger une « anomalie historique » en retirant le droit de vote aux femmes.

**1866**

Inspiré par le Code Napoléon de 1804, le Code civil du Bas-Canada est promulgué. Il perpétue le principe de l'incapacité juridique de la femme mariée qui figurait déjà dans la Coutume de Paris. Les femmes mariées sont considérées au même titre que les mineurs et les interdits. Elles ne peuvent être tutrices, se défendre ou intenter une action et contracter. Elles ne peuvent disposer de leur salaire. Cette loi agira profondément sur les perceptions et les attitudes.

**1869**

Dans le but de limiter la transmission du statut d'Indien, le gouvernement du Canada décide de priver de leur statut les Amérindiennes épousant des non-Amérindiens ainsi que leurs descendants. De plus, les Amérindiennes sont exclues du pouvoir politique à l'intérieur de leurs communautés.

**1882**

La Loi du Homestead (loi visant à assurer la préservation de la propriété familiale) est promulguée. Elle offre certaines protections aux femmes dans certaines régions de colonisation en cas de faillite de leur époux. Ainsi le mari ne peut aliéner le patrimoine familial sans le consentement de son épouse. Cette loi sera annulée en 1909.

**1894**

Le Parti socialiste ouvrier exige dans son manifeste le droit de suffrage universel pour tous sans considération de croyance, de couleur ou de sexe.

**1899**

La Loi de l'instruction publique est amendée pour interdire aux femmes de voter aux élections scolaires et de se présenter à un poste de commissaire. Cette loi est en réaction à la tentative d'un groupe de féministes de faire élire une femme au Protestant Board of School Commissioners. Les femmes devront attendre jusqu'en 1942 pour retrouver leurs droits.

**1902**

Marie Gérin-Lajoie rédige un *Traité de droit usuel pour les femmes*, ouvrage de vulgarisation du droit civil et constitutionnel. Elle devient la personne-ressource des féministes.

**1912**

Carrie Mathilda Derick fonde la Montreal Suffrage Association, premier mouvement organisé, orienté principalement vers l'obtention du droit de vote des femmes au fédéral.

**1918**

Les femmes obtiennent le droit de vote aux élections fédérales. Au provincial, le droit de vote est accordé aux femmes en 1916 au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, en 1917 en Colombie-Britannique et en Ontario, en 1918 en Nouvelle-Écosse, en 1919 au Nouveau-Brunswick, en 1922 à l'Île-du-Prince-Édouard et en 1925 à Terre-Neuve.

**1921**

Le Comité provincial pour le suffrage féminin prend la relève de la Montreal Suffrage Association. Il rallie anglophones et francophones à la cause du suffrage féminin.

**1927**

Il y a scission au sein du Comité provincial pour le suffrage féminin. L'Alliance canadienne pour le vote des femmes du Québec voit alors le jour avec Idola Saint-Jean à sa tête, alors que Thérèse Casgrain préside le Comité provincial qui devient, en 1928, la Ligue des droits des femmes.

**1929**

Après un long débat juridique et politique, le Conseil privé de Londres décide que les femmes sont des personnes et, par conséquent, qu'elles ont des droits et des privilèges les autorisant, notamment, à se présenter comme membres du Sénat du Canada.

**1931**

Comme suite au dépôt du rapport de la commission Dorion sur les droits civils des femmes, mise sur pied en 1929, quelques modifications au Code civil sont apportées. Dorénavant, une femme mariée sous le régime de la communauté de biens peut disposer de son salaire.

Les femmes mariées sous le régime de la séparation de biens peuvent voter au municipal.

**1937**

La loi instituant l'assistance aux mères nécessiteuses est adoptée. Pour en bénéficier, il faut faire des démarches souvent humiliantes en donnant, entre autres, des garanties sur sa capacité d'être une bonne mère.

**1938**

Les femmes participent pour la première fois au congrès d'un parti, le Parti libéral du Québec. À ce congrès, Thérèse Casgrain fait inscrire à l'ordre du jour le droit de vote féminin qui est adopté en assemblée générale.

**1940**

C'est en pleine guerre mondiale que les femmes du Québec obtiennent le droit de vote au provincial. C'est le fruit de 14 ans d'efforts au cours desquels des féministes se sont rendues chaque année à Québec pour l'exiger.

Les femmes propriétaires veuves et célibataires, qui peuvent d'ailleurs voter depuis 1888 lors d'élections municipales, sont admises à exercer une charge municipale.

**1945**

Le gouvernement canadien décide de verser des allocations familiales. Au Québec, c'est au chef de famille qu'il entend les verser. Thérèse Casgrain obtient gain de cause pour que les chèques soient versés aux mères.

**1947**

Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur la citoyenneté canadienne, les Canadiennes qui épousent des non-Canadiens ne perdent plus leur citoyenneté.

**1954**

La Loi modifiant le Code civil abolit le double standard selon lequel une femme ne peut demander une séparation pour cause d'adultère qu'à la condition que le mari fasse vivre sa concubine dans la résidence familiale. Le mari pouvait, lui, obtenir en tout temps la séparation de sa femme pour cause d'adultère.

**1964**

La Loi sur la capacité juridique de la femme mariée, pilotée par la députée Marie-Claire Kirkland, est adoptée et met fin à l'incapacité juridique de la femme mariée. Celle-ci n'est plus tenue de présenter la signature de son mari pour effectuer les transactions courantes. Cette législature fait disparaître l'obligation d'obéissance de la femme mariée envers son mari.

**1967**

La commission Bird sur la situation de la femme au Canada est créée. Elle révèle des données inquiétantes sur la discrimination subie par les femmes et sur leur pauvreté. En 1970, la Commission remet son rapport réclamant l'égalité de droits et de fait.

Le gouvernement du Québec crée son programme d'allocations familiales pour les enfants de moins de 16 ans.

**1968**

L'Assemblée nationale institue le mariage civil. Le Parlement fédéral adopte la Loi sur le divorce. Au Québec, avant cette date, le mariage était quasiment indissoluble.

Les femmes mariées résidant avec un mari propriétaire ou locataire peuvent voter et se présenter à des postes électifs lors d'élections municipales.

**1969**

La Loi sur l'aide sociale est adoptée. Cette loi permet à des femmes chefs de famille monoparentale de toucher des prestations sans avoir à se soumettre aux humiliations de l'ancienne loi des mères nécessiteuses.

**1970**

Le régime légal de la communauté de biens est remplacé par celui de la société d'acquêts, qui combine les avantages de la séparation de biens durant le mariage et de la communauté de biens à la fin du mariage.

### 1971

Les femmes obtiennent le droit d'occuper la fonction de jurée à la suite d'une manifestation organisée par le Front de libération des femmes (FLF) au cours du procès du felquiste Paul Rose.

### 1973

Le gouvernement du Québec crée le Conseil du statut de la femme, tandis que le gouvernement fédéral met sur pied le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme.

### 1975

L'Année internationale de la femme est déclarée par l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Au Québec, l'adoption de la Charte des droits et libertés de la personne interdit officiellement toute discrimination fondée sur le sexe.

### 1977

La notion de puissance paternelle disparaît du Code civil et est remplacée par celle d'autorité parentale.

### 1978

Le Conseil du statut de la femme élabore une politique d'ensemble de la condition féminine, *Pour les Québécoises : égalité et indépendance*, comportant 306 recommandations. Le gouvernement du Québec institue un Secrétariat à la condition féminine chargé de mettre en œuvre une politique de condition féminine.

### 1979

L'ONU adopte la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), laquelle sera ratifiée par le Canada en 1981. La même année, le Québec se déclare lié par décret à cette convention.

### 1980

Les épouses collaboratrices sont reconnues comme employées et leur salaire peut être comptabilisé comme dépense d'entreprise.

Un système de perception des pensions alimentaires est mis en place. La perception n'est cependant pas automatique.

### 1981

La Loi instituant un nouveau Code civil entre en vigueur. L'égalité entre les conjoints est reconnue. Les femmes gardent dorénavant leur nom et peuvent le transmettre à leurs enfants. La résidence familiale est protégée. La réforme reconnaît aussi la contribution exceptionnelle de la conjointe et du conjoint à l'enrichissement de l'autre par l'introduction de la prestation compensatoire. Cependant, les tribunaux reconnaissent rarement la valeur du travail au foyer.

### 1983

À Montréal, le Forum sur la force économique des femmes est organisé par le Conseil du statut de la femme.

### 1985

Les femmes autochtones retrouvent, avec l'adoption par le gouvernement canadien de la loi C-31, les droits perdus en 1869. Désormais, les femmes mariées à des Blancs conservent leur statut d'Indienne et peuvent le transmettre à leurs enfants.

La Conférence nationale sur la sécurité économique des Québécoises, Décisions 85, a lieu.

### 1986

La réforme de la Loi sur le divorce entre en vigueur. L'échec du mariage est la seule cause de divorce, éliminant ainsi la notion de faute. Les époux peuvent ensemble demander le divorce. La Loi introduit également de nouvelles règles en matière de soutien alimentaire et de garde d'enfants.

### 1989

L'Assemblée nationale adopte la Loi favorisant l'égalité économique des époux. Cette loi consacre le mariage comme une association économique et prévoit à la fin du mariage un partage égal entre les époux des biens qui composent le patrimoine familial.

Par son jugement sur l'affaire Daigle-Tremblay, la Cour suprême confirme qu'une tierce personne, fut-elle le père présumé, ne peut s'opposer à la décision d'avortement d'une femme.

### 1992

Le gouvernement fédéral abolit l'universalité des allocations familiales. Seules les familles à faible revenu ont droit à un soutien.

### 1993

Après avoir rendu public son premier plan annuel d'action gouvernemental en condition féminine en 1986, le gouvernement du Québec adopte sa première politique en matière de condition féminine dans laquelle il propose une loi sur l'équité en emploi.

Le Canada est le seul pays qui permet aux femmes de revendiquer le statut de réfugiées lorsqu'elles craignent d'être persécutées en raison de leur sexe.

### 1995

Le gouvernement fédéral abolit le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme. Une partie des activités est confiée à Condition féminine Canada.

À Beijing, la 4<sup>e</sup> Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes entérine une vaste plate-forme d'action que les gouvernements sont appelés à mettre en application sur une base volontaire.

L'Assemblée nationale adopte, à l'unanimité, la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires en vertu de laquelle est institué un régime de perception universel et automatique.

La Cour suprême du Canada décide que l'État est en plein droit d'imposer la pension alimentaire que reçoit une ex-conjointe pour subvenir aux besoins des enfants.

### 1997

Les gouvernements canadien et québécois optent pour des mesures de défiscalisation des pensions alimentaires.

Le Québec adopte des règles de fixation de pensions alimentaires.

Une loi sur la médiation familiale entre en vigueur au Québec afin de permettre aux couples avec enfants en phase de rupture de recevoir les services d'un médiateur.

### 2005

Une commission parlementaire se penche sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes sur la base de l'avis du Conseil du statut de la femme *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. Plus de cent mémoires sont déposés lors de cette consultation générale.

Le gouvernement du Québec nomme une ministre en titre de la Condition féminine et crée le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.

La députée Fatima Houda-Pépin fait adopter à l'unanimité par l'Assemblée nationale une motion pour contrer les tribunaux dits islamiques. Cette motion soutient la position des femmes musulmanes qui se sont exprimées sur la question dans le sillage du rapport Boyd en Ontario.

### 2006

Le gouvernement du Québec annonce des règles visant l'atteinte de la parité hommes-femmes dans les conseils d'administration des sociétés d'État d'ici 5 ans.

Pour la première fois, le gouvernement du Québec intègre la question de l'égalité dans la mission d'un ministère, celui de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine. Quelques mois plus tard, il dépose sa Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le gouvernement fédéral révisé le volet de la promotion de l'égalité du Programme de promotion de la femme de Condition féminine Canada, lequel a pour effet de refuser l'aide financière aux organismes qui revendiquent les droits des femmes.

## Les pionnières de la politique et du pouvoir

Malgré le fait que les femmes ont le droit de vote aux élections provinciales depuis 1940, il faut attendre en 1961 pour qu'une femme soit élue à l'Assemblée nationale et en 1962 pour qu'elle siège au Conseil des ministres. Toutefois, ce n'est qu'en 1976 que l'on peut voir plus d'une femme siéger à l'Assemblée nationale. De 1976 à 1989, le nombre de femmes élues a augmenté lors de chaque élection générale. La proportion de femmes au Conseil des ministres correspond généralement à leur proportion à l'Assemblée nationale jusqu'en 1994. Cette année-là, la proportion de femmes ministres devient nettement supérieure à celle des femmes députées. Lors des élections subséquentes, le nombre de femmes députées et ministres ne cesse de croître. En 2006, les femmes élues représentent 31 % des députés et 38 % des ministres.

**1916** Emily Murphy devient la première femme membre de la magistrature au Canada.

**1921** Agnes McPhail est la première femme élue députée au Parlement à Ottawa.

**1930** Cairine Mackay Wilson est la première sénatrice du Canada. Elle sera la première canadienne déléguée à l'Assemblée générale des Nations Unies en 1949.

Idola St-Jean est la première candidate Québécoise à se présenter à des élections fédérales, sans toutefois être élue.

**1947** Mae O'Connor est la première femme candidate à une élection au Québec. Elle n'est cependant pas élue.

**1953** Mariana Beauchamp-Jodoin est la première Québécoise nommée au Sénat.

**1954** Elsie M. Gibbons devient la première mairesse au Québec. Elle est élue dans la municipalité de Portage-du-Fort.

**1957** Ellen Louks Fairclough est la première femme nommée ministre au Parlement à Ottawa.

**1961** Marie-Claire Kirkland devient la première femme élue à l'Assemblée nationale du Québec, puis nommée ministre sans portefeuille l'année suivante.

Thérèse Lemay est la première femme juge au Québec. Elle est nommée à la cour municipale de la ville de Saint-Georges.

**1972** Malgré un droit d'éligibilité datant de 1920, Monique Bégin, Albanie Morin et Jeanne Sauvé sont les premières Québécoises élues à la Chambre des communes. Jeanne Sauvé devient, par ailleurs, la première femme Québécoise nommée ministre au fédéral.

**1973** Gabrielle Vallée est la première femme élue bâtonnière du Barreau du Québec.

**1974** La sénatrice Renaude Lapointe est la première femme francophone à être nommée présidente du Sénat au Parlement du Canada.

**1979** Claire L'Heureux-Dubé est la première femme nommée juge à la Cour supérieure et sera, en 1987, la première Québécoise juge à la Cour suprême du Canada.

Lise Payette devient la première ministre d'État à la Condition féminine.

Christine Tourigny devient la première secrétaire générale associée (équivalent de sous-ministre) du gouvernement du Québec.

**1980** Jeanne Sauvé devient la première présidente de la Chambre des communes.

**1982** Bertha Wilson est la première femme à accéder à la Cour suprême du Canada.

**1983** Jeanne Sauvé devient la première femme à être nommée gouverneure générale du Canada.

**1985** Lise Bacon est la première femme nommée vice-première ministre à l'Assemblée nationale.

**1988** Lorraine Pagé est la première femme élue à la direction d'une centrale syndicale au Québec, la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ).

Jeannine Guillevin Wood est la première femme à accéder à la présidence du Conseil du patronat et deviendra, en 1997, la première femme nommée à la présidence d'un conseil d'administration d'une banque canadienne, la Banque Laurentienne.

**1991** La Québécoise Louise Fréchette devient la première ambassadrice Canadienne aux Nations Unies puis, en 1998, la première canadienne à occuper le poste de vice-secrétaire générale, le deuxième poste en importance aux Nations Unies.

**1992** Paule Gauthier devient la première femme à présider l'Association du Barreau canadien.

**1993** Pour la première fois dans l'histoire du Canada, une femme, Kim Campbell, est désignée première ministre du pays, après avoir remporté la course à la chefferie de son parti.

Au Québec, Monique Gagnon-Tremblay devient la première femme ministre des Finances de l'Assemblée nationale.

Sheila Copps est la première femme nommée vice-première ministre du Canada.

**1995** Louise Gaudreault devient la première femme à la direction de l'Institut de police du Québec.

**1996** Lise Thibault devient la première femme nommée au poste de lieutenant-gouverneur du Québec.

**1997** Marlène Jennings est la première Québécoise noire élue à la Chambre des communes.

**1998** Linda Goupil devient la première femme ministre de la Justice au gouvernement du Québec.

**1999** Juanita Westmoreland-Traoré devient la première femme noire juge de la Cour du Québec.

Beverly McLachlin devient la première femme nommée juge en chef de la Cour suprême du Canada.

**2002** Louise Harel devient la première femme présidente de l'Assemblée nationale.

Francine Ruest-Jutras est la première femme élue à la présidence de l'Union des municipalités du Québec.

**2004** Yolande James est la première femme noire élue à l'Assemblée nationale.

Elsie Lefebvre devient la plus jeune femme députée à siéger à l'Assemblée nationale.

Diane Lemieux devient la première femme leader parlementaire à l'Assemblée nationale.

Françoise David devient la première femme à la tête d'un mouvement politique au Québec, l'Option citoyenne.

Louise Arbour est la première Québécoise nommée au poste de Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

**2006** Eva Ottawa, élue grand-chef de la nation Atikamekw, devient la première femme de l'histoire des Amérindiens du Québec à occuper un poste de commande politique.

## Organisations féministes

**1833**

Le Club des femmes patriotes, réunissant Julie Bruneau et d'autres épouses de patriotes, voit le jour.

**1893**

On assiste à la naissance de la première association féministe au Québec, le Montreal Local Council of Women, qui regroupe francophones et anglophones.

**1902**

La première association de femmes noires, Colored Women's Club, voit le jour à Montréal grâce à l'initiative d'Anne Greenup.

**1907**

Marie Gérin-Lajoie et Caroline Béique fondent la première organisation féministe francophone catholique, la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste.

**1915**

Le premier Cercle de Fermières est créé dans la région de Chicoutimi.

**1932**

L'association Solidarité féminine est fondée dans le but de défendre les droits des travailleuses et des mères nécessiteuses.

**1952**

Les Cercles d'économie domestique voient le jour sous l'égide des évêques pour contrer l'expansion des Cercles de Fermières, organismes issus du ministère de l'Agriculture. L'Union catholique des femmes rurales (UCFR), créé en 1957, aura le même dessein et les mêmes initiateurs. Les Cercles de Fermières connaîtront d'ailleurs une baisse de leurs effectifs.

**1966**

La Fédération des femmes du Québec (FFQ) et l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (Afeas) sont mises sur pied.

**1969**

Le Montreal Women's Liberation Movement voit le jour et appuie l'ouverture de la première clinique d'avortement du Dr Morgentaler.

Le Front de libération des femmes (FLF) est fondé, se réclamant d'un féminisme révolutionnaire qui lie la libération des femmes à un changement global de la société. Le groupe publie, en 1971, le premier numéro du journal féministe *Québécoises deboutte!* qui devient, l'année suivante, l'instrument d'analyse du Centre des femmes.

**1972**

Le Centre des femmes est créé à Montréal. Il organise une clinique d'avortement et publie, avec d'autres groupes, un manifeste pour une politique de planification des naissances.

**1986**

Le premier syndicat d'agriculture est fondé, La Fédération des agricultrices du Québec.

**1990**

Pour souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire du droit de vote au Québec, le comité Femmes en tête organise à Montréal une série d'événements sous le thème *Les 50 heures du féminisme*.

**1991**

À l'initiative de la Fédération des femmes du Québec, le forum *Un Québec féminin pluriel* a lieu à Montréal. Plus de 1 000 Québécoises se rassemblent pour élaborer les grandes lignes d'un projet féministe de société.

**1995**

La marche des femmes contre la pauvreté *Du pain et des roses* constitue un événement majeur par l'intérêt et la solidarité qu'il suscite.

**2000**

Environ 30 000 manifestantes issues d'associations, de groupes communautaires et d'organisations syndicales se joignent à la Fédération des femmes du Québec et prennent part à la Marche mondiale des femmes 2000 à Montréal pour dénoncer la violence et la pauvreté. La conclusion de cette immense manifestation de solidarité a lieu à New York où des millions de femmes de quelque 150 pays remettent une pétition à l'ONU afin que leurs revendications aient des retombées concrètes sur les femmes de toute la planète.

# Éducation

**1639**

Marie Guyart, gérante d'une entreprise de transport en France, fonde à Québec le couvent des Ursulines. Mieux connue sous le nom de Marie de l'Incarnation, elle est la première d'une lignée de fondatrices qui développent, en Nouvelle-France, ce qu'on appelle aujourd'hui un réseau de services éducatifs et sociaux.

**1657**

Marguerite Bourgeoys ouvre la première école à Ville-Marie (Montréal).

**1878**

Le corps enseignant se féminise, mais ce sont les hommes qui enseignent dans les classes supérieures et occupent les postes de direction. En éducation, les femmes ne touchent que 40 % du salaire des hommes.

**1888**

L'Université McGill donne les premiers diplômes de baccalauréat à des femmes. Cette université n'admet cependant les femmes qu'à son École normale et à la Faculté des arts. Les autres facultés leur sont fermées. Dans le milieu francophone, l'université refuse carrément les femmes. Elles ne sont autorisées qu'à venir écouter des conférences.

**1890**

L'infirmière diplômée Gertrude Elizabeth Livingston ouvre une école de formation des infirmières au Montreal General Hospital.

**1898**

Les Sœurs grises de l'Hôpital Notre-Dame fondent la première école d'infirmières canadienne-française.

**1900**

À partir de cette date, il n'est plus possible pour une femme d'assister à un cours de médecine au Québec. La Faculté de médecine de l'Université Bishop, qui acceptait les femmes, intègre la Faculté de médecine de l'Université McGill qui leur est fermée.

**1904** Marie Sirois est la première femme diplômée d'une université francophone, l'Université Laval.

**1908**

À l'initiative de sœur Sainte-Anne-Marie de la congrégation de Notre-Dame, ouvre la première École supérieure pour jeunes filles, premier collège classique féminin au Québec. L'institution prendra le nom de collègue Marguerite-Bourgeoys en 1926.

**1911**

La Faculté de droit de l'Université McGill accueille dorénavant les femmes.

**1911** Marie (Joséphine) Gérin-Lajoie, fille de la féministe du même nom, est la première diplômée de l'École d'enseignement supérieur pour les jeunes filles ouverte en 1908.

**1912** Carrie Matilda Derick est la première professeure titulaire d'une université canadienne, l'Université McGill.

**1914** Annie MacDonald Langstaff devient la première diplômée de la Faculté de droit de l'Université McGill et la pionnière d'une longue bataille qui s'échelonna jusqu'en 1941 pour que les femmes obtiennent le droit de la pratique juridique.

**1916**

L'Université Laval à Montréal accorde la reconnaissance d'un certificat officiel de fin d'études aux finissantes des grands pensionnats. Il s'agit du cours lettres-sciences, le plus haut niveau d'instruction possible pour les filles du Québec.

**1918**

Après celle du droit en 1911, c'est au tour de la Faculté de médecine de l'Université McGill d'ouvrir ses portes aux femmes.

**1921**

L'Université McGill est la première à offrir une formation universitaire en sciences infirmières au Québec.

**1922**

La Faculté d'art dentaire de l'Université McGill admet dès lors les femmes.

**1923**

Partout dans la province, un réseau d'écoles ménagères se déploie dans le système public d'enseignement.

**1925** Marthe Pelland est la première femme admise à la Faculté de médecine d'une université francophone, l'Université de Montréal.

**1937** Agathe Lacoursière-Lacerte devient la première femme admise dans un corps professoral universitaire francophone, celui de l'Université Laval.

**1940** Marcelle Gauvreau, scientifique et botaniste, se distingue en devenant la première femme à recevoir le prix de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences.

**1946** Mary B. Jackson-Fowler est la première femme à recevoir un diplôme d'ingénieure qu'elle obtient de la Faculté de génie de l'Université McGill.

**1951**

L'enseignement ménager atteint un degré de développement sans précédent. Les étudiantes ont accès à l'école ménagère supérieure, appelée Institut familial, qui leur permet d'obtenir une formation de 11 à 13 années de scolarité.

**1961**

Les collèges classiques pour filles sont enfin subventionnés alors que ceux des garçons le sont depuis 1922.

**1962** Alice Girard devient la première femme doyenne d'une faculté universitaire québécoise, la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal.

**1964**

Le rapport Parent accélère l'accès pour les filles à l'éducation. Il recommande les classes mixtes et la gratuité scolaire.

**1974** Sœur Marguerite Jean, de la congrégation des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, est la première femme canadienne à obtenir un doctorat en droit canonique.

**1976**

Le premier groupe en recherche universitaire en condition féminine est créé à l'Université du Québec à Montréal. Il s'agit du Groupe interdisciplinaire pour l'enseignement et la recherche sur les femmes (GIERF) qui deviendra, en 1990, l'Institut de recherches et d'études féministes (l'IREF).

**1981**

Une grille d'analyse des stéréotypes discriminatoires est intégrée au processus d'approbation de tous les manuels scolaires.

**1995** Janyne M. Hodder est la première femme à accéder au titre de principale (équivalent de rectrice) dans un établissement universitaire, l'Université Bishop.

**1996**

Le ministère de l'Éducation met sur pied le concours *Chapeau, les filles!* visant à mettre en valeur les filles du secondaire qui choisissent des métiers traditionnellement exercés par des hommes. L'année suivante, il touche la formation technique offerte au collégial. En 2001, le volet universitaire appelé *Excelle Science* est créé à l'intention des étudiantes en sciences et génie.

## Santé et services publics

**1642** Jeanne Mance, cofondatrice de Montréal avec Maisonneuve, est reconnue comme la première infirmière laïque de toute l'Amérique du Nord. Elle fonde l'Hôtel-Dieu de Montréal.

**1685** Catherine Jérémie est l'une des premières sages-femmes à exercer la profession en Nouvelle-France où elle pratique aussi comme herborisatrice. À ce titre, elle contribue à faire connaître la flore du Québec auprès des naturalistes français.

**1773**

Les chirurgiens accoucheurs font leur apparition dans les villes.

**1845**

Une ordonnance interdit à quiconque n'est pas médecin diplômé d'une université ou n'a pas l'autorisation expresse

du gouverneur d'exercer la profession d'accoucheur dans les villes de Québec et de Montréal. À partir de 1847, la formation des sages-femmes est contrôlée par le Collège des médecins et chirurgiens. Au recensement de 1871, une quarantaine de femmes se déclarent sages-femmes. En réalité, elles étaient beaucoup plus nombreuses. À partir de 1891, elles disparaissent des recensements. Au tournant du siècle, le métier de sage-femme apparaît comme chose du passé.

**1848** Rosalie Cadron-Jetté fonde l'hospice Sainte-Pélagie pour accueillir les célibataires enceintes qui sont sans ressources.

**1858**

Les Sœurs grises créent les premières garderies appelées « salles d'asile ». Installées dans les quartiers ouvriers de Montréal et dans les villes de Longueuil, Saint-Jean, Québec, Saint-Jérôme et Saint-Hyacinthe, ces salles permettent aux mères de se livrer à une activité rémunérée ou aux familles de surmonter une période difficile.

**1892**

Toute diffusion d'information sur la régulation des naissances et les produits contraceptifs ou abortifs devient illégale. Déjà en 1869, l'État avait fait de la limitation des naissances et de la contraception une affaire publique. L'avortement est alors sévèrement réprimé. La personne pratiquant l'avortement ou la femme avortée sont passibles d'emprisonnement à perpétuité et la femme qui provoque son avortement risque sept ans de prison.

**1903** Éva Circé-Côté fonde la première bibliothèque publique à Montréal et en devient conservatrice.

Irma Levaseur devient la première femme à pouvoir pratiquer la médecine au Québec grâce à un projet de loi privé après avoir obtenu son diplôme au Minnesota. Elle fondera l'Hôpital de l'Enfant-Jésus à Québec en 1923.

**1908** Justine Lacoste-Beaubien fonde l'Hôpital Sainte-Justine de Montréal. Afin d'être en mesure de gérer l'hôpital, elle doit demander à l'Assemblée nationale que les femmes mariées membres du comité de l'hôpital soient relevées de leur incapacité juridique.

**1912** Caroline Leclerc-Hamilton fonde à Montréal l'Assistance maternelle, œuvre visant à secourir les mères pauvres.

**1932**

La première clinique de planification familiale s'ouvre au Canada, en violation de la législation en vigueur, grâce au Dr<sup>e</sup> Elizabeth Bagshaw.

**1962**

Défiant la loi qui condamne tout écrit sur le contrôle des naissances, Renée Rowan publie dans *La Revue populaire* de l'information sur le sujet.

**1969**

Le Parlement fédéral amende le Code criminel (article 251) afin de rendre légal l'avortement lorsque pratiqué dans un milieu hospitalier et autorisé par un comité thérapeutique démontrant que la santé physique ou mentale de la mère est en danger. Autrement, l'avortement demeure un crime. La promotion des produits contraceptifs n'est plus illégale.

**1970**

La clinique privée Morgentaler voit le jour et offre des services d'avortement, défiant ainsi la loi.

**1971**

À l'occasion du 8 mars, le Front de libération des femmes (FLF) lance une campagne nationale en faveur de l'avortement libre et gratuit.

**1974**

Le gouvernement du Québec adopte une première politique en matière de services de garde à l'enfance, le plan Bacon, du nom de la ministre titulaire.

**1977**

Le gouvernement du Québec annonce la mise sur pied des cliniques de planification de naissances dotées de services d'avortement dans les milieux hospitaliers.

**1979**

L'Office des services de garde à l'enfance est créé.

**1987**

Le Conseil du statut de la femme organise le Forum international sur les nouvelles technologies de la reproduction. Pour le CSF, les biotechnologies de la reproduction sont un nouveau secteur où les droits des femmes doivent être protégés.

**1988**

Dans la cause impliquant le Dr Henry Morgentaler, la Cour suprême déclare inconstitutionnel l'article 251 du Code criminel qui rendait l'avortement illégal. Cet article va à l'encontre des dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés en enfreignant le droit des femmes « à la vie, à la liberté et à la sécurité de leur personne ».

**1990**

Québec autorise la pratique des sages-femmes dans le cadre de projets pilotes en milieu hospitalier ou dans des lieux rattachés à un établissement de santé.

**1994**

La première maison de naissance ouvre ses portes dans le cadre des projets pilotes sur la pratique de la profession de sage-femme. Ces expériences permettront enfin la reconnaissance de la profession au Québec en 1998.

De nouvelles dispositions du Code civil du Québec relatives à certaines pratiques de la procréation médicalement assistée sont mises en vigueur. Les contrats de grossesses sont déclarés nuls.

**1997**

La nouvelle politique familiale du gouvernement du Québec instaure la maternelle à temps plein. Pour les enfants de 4 ans ou moins, elle fixe une contribution réduite de 5 \$ par jour pour les frais de garde. Le ministère de la Famille et de l'Enfance est créé, lequel se voit attribuer la responsabilité de la politique familiale.

**2004**

Au Québec, les sages-femmes sont autorisées à faire des accouchements dans les hôpitaux. De plus, l'adoption d'une nouvelle réglementation permet aux femmes d'accoucher à domicile sous la supervision de sages-femmes.

## **T** travail

**1887**

L'organisation syndicale Les Chevaliers du travail publie un manifeste dans lequel elle exige qu'on mette en application le principe « à travail égal, salaire égal pour les deux sexes ». Le Parti socialiste ouvrier adopte une résolution similaire dans son manifeste de 1894.

**1891**

Une femme sur dix occupe un emploi rémunéré. Le métier de domestique est le plus courant pour une femme. L'éventail des professions est restreint. Elles sont domestiques, ouvrières ou institutrices. En ville, près d'un ouvrier sur trois est en fait une ouvrière.

**1917**

L'Assemblée nationale adopte la première loi sur le salaire minimum pour les femmes qui demeure cependant inopérante jusqu'en 1925.

**1934**

La première grande grève dans l'industrie du vêtement a lieu. Les femmes y jouent un rôle majeur.

**1937-1960** L'histoire de l'organisation syndicale des travailleuses de l'industrie du textile est marquée par les militantes Madeleine Parent et Léa Roback. Véritables pionnières, elles ont lutté pour l'amélioration des conditions de travail des ouvrières et des ouvriers.

**1937** Yvette Charpentier est la première employée d'une usine de vêtements au Québec à signer un contrat syndical et devient une pionnière dans le monde syndical.

Laure Gaudreault, fondatrice de l'Association des institutions rurales, devient la première syndicaliste rémunérée de l'histoire du Québec.

**1940**

La guerre incite les gouvernements à faire appel aux femmes pour qu'elles viennent travailler en usine. Leur capacité d'exercer tous les métiers est valorisée. Des stages de formation en mécanique, en soudure et en électricité leur sont offerts. Trois ans plus tard, les femmes au foyer sont encouragées à accepter des emplois à temps partiel. À Montréal, six garderies sont créées afin de faciliter le travail des femmes.

**1942** Les avocates Suzanne Raymond-Fillion et Elizabeth Monk sont les deux premières femmes admises à la pratique juridique au Québec.

**1945**

À la fin de la guerre, le gouvernement du Québec encourage les femmes à retourner au foyer. Les garderies publiques sont fermées.

**1948** Suzanne Coallier devient la première femme comptable diplômée du Québec.

**1950**

Ellen Louks Fairclough, députée élue à la Chambre des communes, présente pour la première fois un projet de loi qui exige une rémunération égale pour un travail de valeur égale dans les secteurs régis par l'administration fédérale.

**1958** Louise Dumoulin est la première femme notaire du Québec.

**1971**

Le régime fédéral d'assurance-chômage accorde 15 semaines de prestations de maternité.

**1975** Nicole Juteau est la première femme policière au Québec.

**1978**

Afin de protéger l'emploi des travailleuses salariées, l'Assemblée nationale modifie la Loi sur le salaire minimum et institue un congé de maternité de dix-huit semaines. De plus, il instaure le programme d'allocations de maternité pour combler le délai de carence de deux semaines de l'assurance-chômage.

**1978** Judy Evan-Cameron devient la première Québécoise pilote de ligne au Québec.

**1981**

La Loi sur la santé et la sécurité du travail accorde à la travailleuse enceinte ou qui allaite le droit d'être affectée à d'autres tâches si ses conditions de travail sont jugées dangereuses pour sa santé ou celle de son enfant. En dernier recours, elle peut bénéficier d'un retrait du milieu de travail, avec compensation de la CSST.

**1982**

La Charte des droits et libertés de la personne est amendée pour y ajouter la grossesse comme motif de discrimination et notamment interdire le harcèlement sexuel. La

Charte permet la mise sur pied de programmes d'accès à l'égalité (PAE).

**1985**

Les articles de la Charte des droits et libertés de la personne, qui permettent l'implantation des programmes d'accès à l'égalité (PAE), sont promulgués. La loi oblige le gouvernement à implanter des programmes dans ses ministères. Il n'est toutefois pas question de contraindre une entreprise privée à se doter d'un programme, à moins qu'une preuve de discrimination ne soit faite contre elle.

**1988** Thérèse Gouin-Décarie est la première femme à recevoir un Prix du Québec dans le domaine scientifique, le prix Léon-Gérin.

**1989**

Les négociations du secteur public sont marquées par des progrès importants en matière d'équité salariale.

Entrent en vigueur tous les volets de l'obligation contractuelle imposant aux entreprises qui obtiennent des contrats ou des subventions du gouvernement du Québec d'instaurer des programmes d'accès à l'égalité.

**1990**

Des modifications sont apportées à la Loi sur l'assurance-chômage pour permettre au père et à la mère de bénéficier de prestations parentales de 10 semaines.

**1991**

La Loi sur les normes du travail est modifiée pour accorder au père et à la mère le droit à un congé parental sans solde de 34 semaines à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption.

**1992**

Le gouvernement du Québec retire l'allocation de maternité pour les travailleuses ayant un revenu familial brut de 55 000 \$ et plus.

**1996**

La Loi sur l'équité salariale est adoptée par l'Assemblée nationale. Cette loi oblige les entreprises de dix employés et plus à corriger les iniquités de rémunération que subissent les femmes sur le marché du travail en raison de leur sexe.

**1997**

La Loi sur les normes du travail est de nouveau modifiée pour prolonger de 34 à 52 semaines le congé parental.

**1999**

La Cour fédérale confirme une décision du Tribunal canadien des droits de la personne donnant raison aux quelque 200 000 fonctionnaires fédéraux qui réclament l'équité salariale.

**1999** Julie Payette est la première astronaute québécoise à voyager dans l'espace.

**2001**

La Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics entre en vigueur. Cette loi oblige la mise sur pied de programmes visant, d'une part, à éliminer les obstacles à l'embauche et à la promotion des femmes et, d'autre part, à rechercher une présence équitable des femmes dans les différents corps et catégories d'emploi.

**2004**

La Cour supérieure du Québec invalide certaines dispositions de la Loi sur l'équité salariale. Les employeurs qui avaient fait reconnaître un exercice d'équité salariale avant l'adoption de la loi de 1996 ont dorénavant l'obligation de se conformer au régime général de la loi.

**2005**

Les gouvernements du Québec et du Canada signent une entente sur le financement et la mise en œuvre du Régime québécois d'assurance parentale.

**2005** Francine Décary, présidente d'Héma-Québec, est la première femme à se mériter le prix du Québec Armand-Frappier.

**2006**

Dix ans après l'adoption de la Loi sur l'équité salariale, le gouvernement du Québec conclut le règlement de l'équité salariale avec les organisations syndicales du secteur public. Quelque 360 000 femmes reçoivent un ajustement à la suite de ce règlement.

Les téléphonistes de Bell Canada obtiennent gain de cause 14 ans après leur plainte au sujet de l'équité salariale.

La Cour suprême rejette l'appel du transporteur Air Canada dans une cause d'équité salariale, permettant ainsi au syndicat de démontrer que les agents de bord, un groupe d'employés à prédominance féminine, subissent de la discrimination.

## Violence

**1968**

La Loi sur le divorce reconnaît que la cruauté physique et mentale est un motif de divorce.

**1975**

Les premières maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence voient le jour grâce à l'initiative personnelle ou collective de femmes. Avant cette date, seules les communautés religieuses offraient des refuges pour les femmes qui devaient quitter le domicile conjugal.

**1977**

Des subventions sont accordées dorénavant aux maisons d'hébergement pour les femmes violentées.

**1980**

Des colloques régionaux sur la violence faite aux femmes et aux enfants sont organisés à travers le Québec. Ils permettent une première sensibilisation des intervenantes et des intervenants.

**1982**

La députée fédérale Margaret Mitchell fait l'objet d'une moquerie à la Chambre des communes lorsqu'elle soulève la question de la violence faite aux femmes. Les protestations des femmes attirent l'attention de tout le pays sur ce problème.

**1983**

Le gouvernement canadien modifie le Code criminel en matière d'infractions sexuelles. Ainsi, l'agression sexuelle est jugée en fonction de son caractère violent et sexuel. L'agression sexuelle entre conjoints est reconnue comme criminelle.

La Loi sur le cinéma suscite de la part de nombreux groupes de femmes des prises de position et des actions visant à dénoncer la pornographie.

**1988**

Des statistiques révèlent que la violence conjugale touche un foyer sur dix. Le gouvernement québécois réagit en lançant une vaste campagne d'information et de sensibilisation sous le thème *La violence conjugale, c'est inacceptable*.

**1989**

Le 6 décembre, un homme tue 14 jeunes étudiantes en génie à l'École Polytechnique de Montréal, en leur criant : « Vous êtes toutes des féministes. Je hais les féministes! » Le débat sur la violence faite aux femmes est avivé par cette tragédie.

**1991**

À la suite de la tragédie de la Polytechnique, le 6 décembre est proclamé Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

**1992**

Des amendements au Code criminel introduisent des nouvelles règles concernant la référence au comportement sexuel antérieur de la plaignante et définissent la notion de consentement à une activité sexuelle afin d'assurer un traitement plus équitable aux victimes d'agression sexuelle.

**1993**

L'Organisation des Nations unies (ONU) adopte la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes. C'est le premier instrument universel qui reconnaît spécifiquement les violences contre les femmes comme une violation des droits fondamentaux. De plus, l'ONU nomme un rapporteur spécial chargé de recueillir les données sur les violences subies par les femmes dans divers pays.

**1995**

Le gouvernement du Québec adopte une politique d'intervention en matière de violence conjugale. Celle-ci est le fruit des travaux entrepris en 1987 par un comité interministériel chargé d'assurer la cohésion des interventions gouvernementales en ce qui concerne la violence conjugale.

**1998**

Longtemps attendue par les organismes préoccupés par la violence faite aux femmes, le Règlement sur les registres d'armes à feu, qui rend obligatoire l'enregistrement des armes, entre en vigueur au Canada.

**1999**

La Cour suprême du Canada décide unanimement que le consentement à une activité sexuelle doit être volontaire et communiqué. Par conséquent, il ne peut exister de consentement implicite à une agression sexuelle.

**2006**

Le Code civil est amendé pour permettre la résiliation du bail résidentiel pour des raisons de violence conjugale ou d'agression à caractère sexuel.

## Les premières des arts, des communications et de la littérature

**1697** Sœur Marie Morin est considérée comme la première femme écrivaine née en Nouvelle-France.

**1878** Laure Conan, nom de plume de Félicité Angers, est considérée comme la première femme de lettres québécoise.

**1891** Robertine Barry (pseudonyme Françoise) est la première femme journaliste du Canada français. Tout au long de sa carrière, elle défend la justice sociale et les droits des femmes.

**1893** Joséphine Marchand-Dandurand fonde la première revue féminine du Québec, *Le coin du feu*.

**1939** Marcelle Barthe est la première femme annonceuse à la radio de Radio-Canada.

**1947** L'écrivaine Gabrielle Roy est la première Canadienne française lauréate du Prix Fémina, l'un des plus prestigieux prix littéraires français.

Judith Jasmin est la première femme au Québec à s'imposer comme grand reporter dans une profession traditionnellement dominée par les hommes et devient la première Canadienne correspondante à l'étranger.

**1970** L'écrivaine Gabrielle Roy reçoit le prix Athanase-David.

**1976** Les éditions du remue-ménage deviennent la première maison d'édition spécialisée en condition féminine. La même année, paraît le premier numéro du journal *Les Têtes de pioche*, fondé par un collectif féministe radical.

**1979** Le Conseil du statut de la femme lance la première édition de son magazine, *la Gazette des femmes*.

- 1980** Le premier numéro du magazine féministe *La Vie en rose* est mis en vente.
- 1980** Ludmilla Chiriaeff se distingue dans le domaine des arts de la scène avec le prix Denise-Pelletier.
- 1983** La peintre Marcelle Ferron est honorée du prix Paul-Émile-Borduas.
- 1988** La cinéaste Anne-Claire Poirier remporte le prix Albert-Tessier.
- 1993** La muséologue amérindienne Carmen Gill-Casavant reçoit le prix Gérard-Morisset.
- 1997** Pour la première fois, une femme, la journaliste Katia Gagnon, est élue présidente de la Tribune de la presse parlementaire.
- 2000** Marie-Chantal Lepage est la première femme nommée meilleure chef nationale de l'année au Québec.
- 2002** Sophie Thibault devient la première femme chef d'antenne d'un réseau de télévision national, le réseau TVA.
- 2006** Véronique Rivest devient la première femme meilleure sommelière au Canada.

La linguiste Marie-Éva de Villers mérite le prix Georges-Émile-Lapalme.

## Les premières dans le sport

- 1928** Pour la première fois, les femmes sont admises aux Jeux olympiques d'été. Des athlètes canadiennes participent aux épreuves d'athlétisme.
- 1932** Hilda Strike devient la première Québécoise médaillée olympique lors des Jeux de Los Angeles.
- 1984** Sylvie Bernier est la première Québécoise à gagner une médaille d'or aux Jeux olympiques, ceux de Los Angeles.
- 1991** Manon Rhéaume est la première femme à jouer dans la Ligne nationale de hockey (LNH).
- 2004** Chantal Petitclerc, première Québécoise handicapée médaillée aux Jeux paralympiques de 1992, accomplit un exploit remarquable en remportant cinq médailles d'or aux Jeux olympiques et paralympiques d'Athènes en course en fauteuil roulant.
- 2006** Les athlètes féminines se distinguent aux Jeux olympiques de Turin en emportant 16 des 24 médailles canadiennes.

Recherches : Françoise Gagnon  
Graphisme : Guylaine Grenier

Mise à jour Décembre 2006

La traduction et la reproduction totale ou partielle de la présente publication à des fins non commerciales sont autorisées par le Conseil du statut de la femme à la condition d'en mentionner la source.

*Ce document est aussi disponible en anglais.*

Décembre 2006  
Dépôt légal - 2007  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISBN : 978-2-550-48859-0, 9<sup>e</sup> édition, 2006  
2-550-27170-X, 1<sup>ère</sup> édition, 1992  
978-2-550-48860-6 (PDF) 2006

Conseil du statut  
de la femme

Québec 